

Décision

Générale

colonial

Décision n° 835 accordant une permission d'un mois à Mlle Nicoletto.

n° 835

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
13 août 1948

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1948

Date du numéro
31 août 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septem bre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté nu 235 du 24 mars 1945 relatif à l'organisation et au recrutement du per sonnel auxiliaire européen de la Côte française des Somalis: Vu la demande du 27 juillet 1948 de Mme Nicoletto, auxiliaire de 2e catégorie, en service à l'usine électrique: Vu l'avis favorable du chef du service des travaux publics.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Une permission d'absence d'un mois, pour en jouir en Ethiopie, est accordée à Mme Nicoletto, auxiliaire de 2e catégorie, en service à l'usine électrique. Art. 2.— La présente décision, qui aura effet pour compter du 16 août 1948, sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.